

Dollarama inc.

États financiers consolidés
3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens,
sauf indication contraire)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Dollarama inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Dollarama inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres déficitaires pour les exercices clos à ces dates;
- l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Linda Beauparlant.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 28 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117693

Dollarama inc.

État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

| | Note | 3 février 2019 \$ | 28 janvier 2018 \$ |
|---|------|-------------------------|--------------------------|
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 50 371 | 54 844 |
| Créances | | 42 206 | 15 263 |
| Charges payées d'avance | | 30 316 | 8 649 |
| Stocks | | 581 241 | 490 927 |
| Instruments financiers dérivés | 14 | 5 505 | 286 |
| | | <u>709 639</u> | <u>569 969</u> |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles | 6 | 589 513 | 490 988 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 150 961 | 145 600 |
| Goodwill | 7 | 727 782 | 727 782 |
| | | <u>2 177 895</u> | <u>1 934 339</u> |
| Total de l'actif | | | |
| Passif et capitaux propres déficitaires | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | 8 | 232 545 | 228 362 |
| Dividendes à verser | | 12 650 | 12 180 |
| Instruments financiers dérivés | 14 | 872 | 35 720 |
| Impôt sur le résultat à payer | | 34 602 | 39 491 |
| Obligations au titre du contrat de location-financement | 10 | 531 | - |
| Partie courante de la dette à long terme | 9 | 7 383 | 405 192 |
| | | <u>288 583</u> | <u>720 945</u> |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | 9 | 1 890 845 | 1 260 459 |
| Obligations au titre du contrat de location-financement | 10 | 3 278 | - |
| Loyer et incitatifs à la location différés | 11 | 101 700 | 92 633 |
| Impôt différé | 13 | 127 585 | 112 660 |
| | | <u>2 411 991</u> | <u>2 186 697</u> |
| Total du passif | | | |
| Engagements | | | |
| | 10 | | |
| Capitaux propres déficitaires | | | |
| Capital-actions | 12 | 408 179 | 415 787 |
| Surplus d'apport | | 32 450 | 27 699 |
| Déficit | 12 | (681 914) | (663 421) |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 12 | 7 189 | (32 423) |
| | | <u>(234 096)</u> | <u>(252 358)</u> |
| Total des capitaux propres déficitaires | | | |
| Total du passif et des capitaux propres déficitaires | | | |
| | | <u>2 177 895</u> | <u>1 934 339</u> |

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) « Stephen Gunn »

Stephen Gunn, administrateur

(signé) « Richard Roy »

Richard Roy, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

État consolidé des variations des capitaux propres déficitaires pour les exercices clos
(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

| | Note | Nombre d'actions ordinaires ¹⁾ | Capital- actions \$ | Surplus d'apport \$ | Déficit \$ | Cumul des autres éléments du résultat global \$ | Total \$ |
|---|------|---|---------------------------|---------------------------|------------------|---|------------------|
| Solde au 29 janvier 2017 | 12 | 345 154 047 | 420 266 | 24 321 | (342 957) | (1 346) | 100 284 |
| Résultat net | | - | - | - | 519 410 | - | 519 410 |
| Autres éléments du résultat global | | - | - | - | - | (31 077) | (31 077) |
| Résultat global | 12 | - | - | - | 519 410 | (31 077) | 488 333 |
| Dividendes déclarés | | - | - | - | (49 520) | - | (49 520) |
| Rachat et annulation d'actions ordinaires | 12 | (18 313 620) | (22 305) | - | (790 354) | - | (812 659) |
| Rémunération fondée sur des actions | 12 | - | - | 6 559 | - | - | 6 559 |
| Émission d'actions ordinaires | 12 | 1 137 150 | 14 645 | - | - | - | 14 645 |
| Reclassement pour refléter l'exercice d'options sur actions | | - | 3 181 | (3 181) | - | - | - |
| Solde au 28 janvier 2018 | | 327 977 577 | 415 787 | 27 699 | (663 421) | (32 423) | (252 358) |
| Solde au 28 janvier 2018 | 12 | 327 977 577 | 415 787 | 27 699 | (663 421) | (32 423) | (252 358) |
| Résultat net | | - | - | - | 548 874 | - | 548 874 |
| Autres éléments du résultat global | | - | - | - | - | 32 537 | 32 537 |
| Résultat global | | - | - | - | 548 874 | 32 537 | 581 411 |
| Ajustement de transition lié à IFRS 9 | 4 | - | - | - | - | 8 646 | 8 646 |
| Transfert vers les stocks de profits réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie | | - | - | - | - | (1 571) | (1 571) |
| Dividendes déclarés | | - | - | - | (51 767) | - | (51 767) |
| Rachat et annulation d'actions ordinaires | 12 | (13 790 350) | (17 491) | - | (515 600) | - | (533 091) |
| Rémunération fondée sur des actions | 12 | - | - | 6 466 | - | - | 6 466 |
| Émission d'actions ordinaires | 12 | 498 050 | 8 168 | - | - | - | 8 168 |
| Reclassement pour refléter l'exercice d'options sur actions | | - | 1 715 | (1 715) | - | - | - |
| Solde au 3 février 2019 | | 314 685 277 | 408 179 | 32 450 | (681 914) | 7 189 | (234 096) |

¹⁾ Les nombres d'actions ordinaires au 29 janvier 2017 et au 28 janvier 2018, y compris les variations du capital-actions entre ces dates, reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions (défini à la note 12).

Dollarama inc.

État consolidé du résultat net et du résultat global pour les exercices clos
(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

| | Note | 3 février 2019 \$ | 28 janvier 2018 \$ |
|---|------|-------------------------|--------------------------|
| Ventes | | 3 548 503 | 3 266 090 |
| Coût des produits vendus | 17 | 2 155 339 | 1 965 171 |
| Profit brut | | 1 393 164 | 1 300 919 |
| Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins | | 509 337 | 474 807 |
| Dotation aux amortissements | 17 | 79 374 | 70 550 |
| Résultat d'exploitation | | 804 453 | 755 562 |
| Coûts de financement nets | 17 | 48 506 | 39 877 |
| Résultat avant impôt | | 755 947 | 715 685 |
| Impôt sur le résultat | 13 | 207 073 | 196 275 |
| Résultat net | | 548 874 | 519 410 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| <i>Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net</i> | | | |
| Perte latente sur instruments financiers dérivés, déduction faite des ajustements de reclassement | | - | (42 641) |
| Profit latent sur instruments financiers dérivés ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée | | 1 935 | - |
| <i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i> | | | |
| Profit latent sur instruments financiers dérivés faisant l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée | | 42 506 | - |
| Produit (charge) d'impôt sur le résultat lié aux autres éléments du résultat global | | (11 904) | 11 564 |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | | 32 537 | (31 077) |
| Résultat global | | 581 411 | 488 333 |
| Résultat par action ordinaire | | | |
| Résultat net de base par action ordinaire (retraité) ¹⁾ | 16 | 1,69 \$ | 1,54 \$ |
| Résultat net dilué par action ordinaire (retraité) ¹⁾ | 16 | 1,67 \$ | 1,52 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | | | |
| (en milliers) (retraité) ¹⁾ | 16 | 324 460 | 338 253 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers) (retraité)¹⁾ | | | |
| | 16 | 328 404 | 342 519 |

¹⁾ Les nombres d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire au 28 janvier 2018 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions (se reporter à la note 12).

Dollarama inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos (en milliers de dollars canadiens)

| | Note | 3 février 2019 \$ | 28 janvier 2018 \$ |
|--|------|-------------------------|--------------------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| Résultat net | | 548 874 | 519 410 |
| Ajustements de rapprochement du résultat net et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation : | | | |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 17 | 79 374 | 70 550 |
| Dotation à l'amortissement des allocations reçues du propriétaire différées | 11 | (5 598) | (5 149) |
| Dotation à l'amortissement des frais de location différés | 7 | 472 | 483 |
| Dotation à l'amortissement des frais d'émission de titres de créance | 17 | 2 298 | 2 017 |
| Comptabilisation de profits et de pertes sur la fixation du taux des obligations et sur les contrats à terme sur obligations | 14 | 177 | - |
| Transfert vers les stocks de pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie | 4 | 8 646 | - |
| Comptabilisation de pertes réalisées sur les contrats de change | 14 | - | 3 851 |
| Règlement en trésorerie des profits sur les contrats de change | | - | (10 266) |
| Incitatifs à la location différés | 11 | 4 360 | 5 348 |
| Allocations reçues du propriétaire différées | 11 | 10 305 | 10 607 |
| Rémunération fondée sur des actions | 12 | 6 466 | 6 559 |
| Paieement d'intérêts sur le contrat de location-financement | 10 | 116 | - |
| Coûts de financement de la dette à long terme | | 5 045 | 1 548 |
| Impôt différé | 13 | 3 511 | 6 297 |
| Perte sur la sortie d'actifs | | 159 | 207 |
| | | <u>664 205</u> | <u>611 462</u> |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 18 | (131 153) | 25 872 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net | | <u>533 052</u> | <u>637 334</u> |
| Activités d'investissement | | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 6 | (161 104) | (112 786) |
| Entrées d'immobilisations incorporelles | 7 | (19 703) | (19 134) |
| Produit de la sortie d'immobilisations corporelles | | 1 295 | 696 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net | | <u>(179 512)</u> | <u>(131 224)</u> |
| Activités de financement | | | |
| Produit de l'émission de titres de créance à long terme (billets à taux variable de série 2) | 9 | - | 300 000 |
| Produit de l'émission de titres de créance à long terme (billets à taux fixe à 2,203 %) | 9 | - | 250 000 |
| Produit de l'émission de titres de créance à long terme (billets à taux variable de série 3) | 9 | 300 000 | - |
| Produit de l'émission de titres de créance à long terme (billets à taux fixe à 3,55 %) | 9 | 497 685 | - |
| Produit de (remboursement sur) la facilité de crédit | 9 | (166 000) | 61 000 |
| Remboursement des billets à taux variable de série 1 | 9 | - | (275 000) |
| Remboursement des billets à taux fixe à 3,095 % | 9 | (400 000) | - |
| Paieement des frais d'émission de titres de créance | | (3 597) | (2 658) |
| Remboursement du contrat de location-financement | | (686) | - |
| Émission d'actions ordinaires | 12 | 8 168 | 14 645 |
| Dividendes versés | 12 | (51 297) | (48 932) |
| Rachat et annulation d'actions ordinaires | 12 | (542 286) | (812 336) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net | | <u>(358 013)</u> | <u>(513 281)</u> |
| Diminution de la trésorerie | | (4 473) | (7 171) |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 54 844 | 62 015 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | 50 371 | 54 844 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

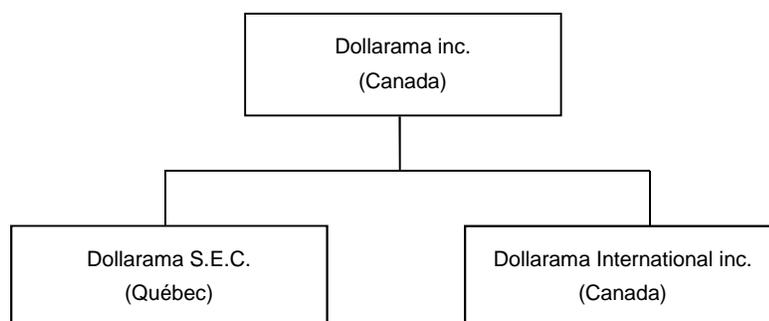
1 Information générale

Dollarama inc. (la « Société ») a été constituée le 20 octobre 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société exploite au Canada des magasins à un dollar qui vendent la totalité de leurs articles à 4,00 \$ ou moins. Au 3 février 2019, la Société exerçait ses activités de vente au détail dans toutes les provinces canadiennes. Le siège social de la Société, son centre de distribution et ses entrepôts sont situés dans la région de Montréal. La Société est inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « DOL » et est constituée et domiciliée au Canada.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus proche du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice clos le 28 janvier 2018 comptait 52 semaines alors que l'exercice clos le 3 février 2019 en comptait 53.

L'adresse du siège social est le 5805, avenue Royalmount, Montréal (Québec) H4P 0A1.

Au 3 février 2019, les entités importantes comprises dans la structure juridique de la Société étaient les suivantes :



Dollarama S.E.C. exploite la chaîne de magasins et fournit le soutien administratif et logistique requis.

Dollarama International inc. vend des produits et fournit des services à la clientèle hors du Canada, pays de domiciliation de la Société. Pour les exercices clos le 3 février 2019 et le 28 janvier 2018, les ventes de Dollarama International inc. représentaient environ 1 % du total des ventes consolidées de la Société.

2 Mode de présentation

La Société établit ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), comme ils sont énoncés dans la partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Mode de présentation (suite)

Les présents états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Sauf en ce qui concerne les normes IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, que la Société a adoptées le 29 janvier 2018 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives, les méthodes comptables de la Société ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés. Se reporter à la note 3 pour le résumé des principales méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 9 et d'IFRS 15.

Les nombres d'actions ordinaires présentés au 29 janvier 2017 et au 28 janvier 2018 dans les présents états financiers consolidés, y compris les variations du capital-actions entre ces dates, reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions (voir la note 12).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société en vue de leur publication le 28 mars 2019.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détermine le contrôle d'après sa capacité d'exercer un pouvoir ayant une influence significative sur les activités quotidiennes importantes des entités. Le contrôle est également déterminé par l'exposition de la Société à la variabilité du rendement du capital investi dans l'entité, qu'elle soit favorable ou défavorable, ainsi que par la capacité de la Société d'orienter les décisions prises par l'entité, ce qui, à terme, a une incidence sur le rendement du capital investi. L'existence et l'effet des droits de vote substantiels sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est déterminé et cessent de l'être dès que la Société est réputée avoir cessé de détenir le contrôle.

Les transactions, soldes et profits latents intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction n'indique une dépréciation de l'actif cédé. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer l'uniformité avec les méthodes adoptées par la Société. Toutes les filiales de la Société sont des filiales en propriété exclusive.

Conversion des monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

Transactions et soldes en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion au cours de change en vigueur à la date de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf si la comptabilité de couverture est appliquée, comme il est décrit plus loin à la rubrique « Instruments financiers dérivés ».

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle

La Société regroupe ses activités dans un secteur opérationnel, qui est aussi le seul secteur à présenter de la Société conformément à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. La Société exerce ses activités au Canada, le pays où elle est domiciliée.

Actifs financiers

La Société applique les exigences en matière de classement et d'évaluation prescrites par IFRS 9, applicables aux instruments financiers pour l'exercice clos le 3 février 2019. Les chiffres de la période comparative de 2018 n'ont pas été retraités, et les exigences prescrites par IAS 39 ont été appliquées.

Classement et évaluation des actifs financiers pour l'exercice clos le 3 février 2019

Lors de la comptabilisation initiale, la Société détermine le classement des instruments financiers en fonction des catégories suivantes :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net

Le classement selon IFRS 9 est fondé sur le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de celui-ci. Les contrats qui comprennent des dérivés incorporés pour lesquels l'hôte est un actif financier seront évalués dans leur intégralité afin d'en déterminer le classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis :

1. Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
2. Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital à payer.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, après ajustement pour refléter les coûts de transaction, puis ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement, et par la suite, inscrits à la juste valeur; les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état du résultat. La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement le classement et l'évaluation des actifs financiers de la Société.

| | <u>Classement aux termes d'IFRS 9</u> |
|--------------------------------|--|
| Trésorerie | Coût amorti |
| Créances | Coût amorti |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par le biais du résultat net |

La Société estime les pertes de crédit attendues liées aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée est différente selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cas des créances, la Société évalue la correction de valeur pour pertes en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Classement et évaluation des actifs financiers pour l'exercice clos le 28 janvier 2018

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2018, la Société a classé ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, et prêts et créances. Le classement dépendait des fins auxquelles les actifs financiers avaient été acquis. La direction a établi le classement des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Les dérivés sont aussi classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme couvertures.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement, et par la suite, à la juste valeur; les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état du résultat.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et que la Société n'a pas l'intention de négocier. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf s'ils viennent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société estime les pertes de crédit subies liées aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers se composent des dettes d'exploitation et charges à payer, des dividendes à verser, des instruments financiers dérivés, de la dette à long terme et des obligations au titre du contrat de location-financement.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction comptabilisés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Toute différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement de la dette est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit renouvelables sont incorporés à titre de paiements anticipés pour services de liquidité et amortis sur la durée de la facilité ou des billets auxquels ils se rapportent.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants, sauf lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement des passifs financiers pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Instruments financiers compensatoires

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change sur les achats. La Société peut aussi utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. La Société désigne certains dérivés comme couvertures de risques précis associés aux transactions prévues dont la réalisation est hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente, dès leur établissement, les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, elle associe les instruments dérivés à des actifs et des passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière ou à des engagements fermes ou à des transactions prévues. La Société détermine également si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

Les variations de la réserve liée à la couverture dans les capitaux propres déficitaires sont présentées à l'état consolidé des variations des capitaux propres déficitaires. La juste valeur des dérivés de couverture est classée dans les actifs ou les passifs non courants lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois et dans les actifs ou les passifs courants lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est de moins de 12 mois.

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés admissibles à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2018, les montants accumulés dans les capitaux propres déficitaires sont reclassés dans le résultat des périodes au cours desquelles les éléments couverts influent sur le résultat (la majeure partie du reclassement se fait au cours de la période de 12 mois suivant le règlement de l'instrument financier dérivé). Le profit ou la perte lié à la partie efficace des dérivés est comptabilisé dans le coût des produits vendus à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les capitaux propres déficitaires et est comptabilisé au moment où la transaction prévue est définitivement comptabilisée en résultat. Lorsque la Société ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était classé dans les capitaux propres déficitaires est immédiatement viré au résultat.

Pour l'exercice clos le 3 février 2019, à la suite de l'adoption d'IFRS 9, le cumul des profits ou des pertes réalisés découlant des couvertures de flux de trésorerie liées aux contrats de change est sorti des capitaux propres déficitaires pour être inclus dans la valeur comptable des stocks (approche appelée « ajustement de la valeur d'entrée »). Ces profits et pertes cumulés comptabilisés dans les stocks sont par la suite reclassés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle les stocks sont vendus et comptabilisés en tant que coût des produits vendus. Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les capitaux propres déficitaires et est comptabilisé au titre de la valeur comptable de la transaction couverte lorsque l'élément non financier prévu est comptabilisé.

Les contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour des transactions prévues précises.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées au risque de taux d'intérêt, comme une vente à terme d'obligations, le dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et reclassée dans le résultat net de la période au cours de laquelle les paiements d'intérêts couverts sont comptabilisés en résultat net.

Instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés à titre de couvertures ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur échéance sont inscrits à leur juste valeur à titre d'actif ou de passif, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Matériel des magasins et des entrepôts | De 10 à 15 ans |
| Véhicules | 5 ans |
| Immeubles et toitures | De 20 à 50 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Matériel informatique | 5 ans |

La Société comptabilise dans la valeur comptable des immobilisations corporelles la totalité du prix d'achat des actifs acquis ou construits ainsi que les coûts engagés qui sont directement attribuables à la construction d'un actif spécifique, lorsqu'ils sont liés à la mise en état de fonctionnement de l'actif.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés. Le taux utilisé pour le calcul du coût de financement capitalisé est fondé sur le coût d'emprunt moyen pondéré de la Société pour la période.

La Société capitalise également le coût du remplacement de parties d'une immobilisation corporelle lorsqu'un tel coût est engagé, s'il est probable qu'elle obtiendra les avantages économiques futurs liés à l'immobilisation et que le coût de l'immobilisation peut être établi de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables. Si la valeur résiduelle attendue d'un actif est égale ou supérieure à sa valeur comptable, la Société cesse d'amortir cet actif. L'amortissement reprend lorsque la valeur résiduelle attendue devient inférieure à la valeur comptable de l'actif. On détermine les profits et les pertes sur la sortie d'une immobilisation corporelle en calculant la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et on les comptabilise directement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Goodwill et immobilisations incorporelles

La Société classe ses immobilisations incorporelles en trois catégories : 1) immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables, 2) immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables et 3) goodwill.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables

La Société détermine la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables d'après des faits et circonstances précis et propres à chaque immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'immobilisation, comme suit :

| | |
|----------------------------|---------------|
| Logiciels | 5 ans |
| Frais de location différés | Durée du bail |

La Société prend en compte dans la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables le total du prix d'achat de l'immobilisation incorporelle conçue ou acquise ainsi que les autres coûts directement attribuables à la conception d'une immobilisation incorporelle en particulier, dans la mesure où ces coûts permettent d'amener l'immobilisation incorporelle à son état de fonctionnement.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables

L'appellation commerciale est la seule immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée non amortissable de la Société. L'appellation commerciale est inscrite au coût et n'est pas amortie, sa durée d'utilité étant indéterminée. Elle fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année, à la date de clôture, ou plus souvent si des événements ou des faits nouveaux laissent envisager qu'elle pourrait s'être dépréciée. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Comme l'appellation commerciale ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), elle est affectée à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier du regroupement d'entreprises, l'UGT représentant le niveau le plus bas auquel l'appellation commerciale fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne de la Société.

Goodwill

Le goodwill découle de l'acquisition de filiales et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de l'investisseur dans les actifs identifiables nets acquis et la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

Le goodwill est par la suite inscrit au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, à la date de clôture, ou plus souvent si des événements ou des faits nouveaux indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Aux fins du test de dépréciation annuel, le goodwill est affecté à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier du regroupement d'entreprises, l'UGT représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne de la Société.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs qui sont amortis font l'objet de tests de dépréciation périodiques. Lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, l'actif ou l'UGT est soumis à un test de dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché dans des conditions de concurrence normale à la date de l'évaluation, diminué des coûts de sortie. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables, soit des UGT, qui représentent les magasins pris individuellement. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, notamment de la capitalisation boursière actuelle de la Société.

Trésorerie

La trésorerie englobe les placements très liquides dont l'échéance ne dépassait pas trois mois à leur date d'acquisition. La majeure partie des paiements à percevoir des institutions financières relativement aux transactions réglées par carte de débit ou de crédit sont traités dans un délai d'un jour ouvrable et sont, par conséquent, classés dans la trésorerie.

Stocks

Les stocks du centre de distribution, des entrepôts et des magasins de la Société sont composés essentiellement de marchandises achetées et détenues en vue de la vente et sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

Le coût des stocks est d'abord établi au centre de distribution et dans les entrepôts selon la méthode du coût moyen pondéré puis il est attribué aux marchandises en magasin selon la méthode de l'inventaire au prix de détail. Le coût des stocks tient compte des sommes versées aux fournisseurs, des taxes et des frais de transport jusqu'aux entrepôts ainsi que des coûts directs d'entreposage et de distribution aux magasins, et des coûts de réception en magasin.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Dettes d'exploitation et charges à payer

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont les obligations de payer les marchandises reçues de fournisseurs ou les services rendus par les employés et les fournisseurs dans le cours normal des activités. Les dettes d'exploitation et charges à payer sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont comptabilisées initialement à la juste valeur et par la suite au coût amorti.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La Société ne comptabilise pas de provision au titre des pertes d'exploitation futures.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge de désactualisation dans les coûts de financement, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres déficitaires. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sont comptabilisés dans les capitaux propres déficitaires en déduction du produit de l'émission, après impôt.

Lorsque la Société rachète des actions dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la portion du prix payé pour les actions ordinaires qui correspond à la valeur comptable de ces actions est portée en réduction du capital-actions. La portion du prix payé excédant la valeur comptable des actions est portée en réduction des résultats non distribués. Étant donné que le prix payé pour chaque action ordinaire excède considérablement la valeur comptable, les capitaux propres de la Société affichent actuellement une position déficitaire.

Dividendes déclarés

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées à titre de passif dans les états financiers consolidés de la Société de la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

Avantages du personnel

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel la Société verse des cotisations définies à une entité juridique distincte ainsi qu'aux régimes publics administrés par les gouvernements provinciaux et fédéral et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à verser aux termes des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges à l'état du résultat lorsqu'elles sont exigibles.

La Société offre un régime de retraite à cotisations définies aux salariés admissibles. Les cotisations de la Société à ce régime sont appariées à celles des salariés, jusqu'à concurrence de 5 % de leur salaire, sous réserve d'un montant maximal correspondant à 50 % du plafond de cotisation annuel au REER.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel à court terme

Les passifs découlant des régimes d'octroi de primes sont comptabilisés selon une formule qui tient compte du rendement et de la contribution de chaque employé à la rentabilité de la Société.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de mise à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte volontairement de quitter son emploi en échange d'une indemnité. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle est manifestement tenue d'octroyer des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre d'une offre faite.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il est lié à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres déficitaires. Dans ce cas, l'impôt est inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres déficitaires, selon le cas.

La charge d'impôt exigible est calculée selon la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et en tenant compte des ajustements de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents, le cas échéant.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Cependant, le passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif par suite d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de sa réalisation, n'a d'incidence ni sur la comptabilisation ni sur le résultat net imposable. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition et de la réglementation fiscale qui a été adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice futur imposable, auquel les différences temporaires pourront être associées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent de l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler le montant net.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2018, conformément à IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, la Société a comptabilisé les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils ont été reçus, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : 1) les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux clients de la Société et la Société ne participait plus à la gestion ni au contrôle effectif; 2) il y avait des preuves manifestes de l'existence d'un contrat; 3) le montant des produits des activités ordinaires et des coûts connexes pouvait être évalué de manière fiable et 4) il était probable que les avantages économiques associés à la transaction iraient à la Société. La comptabilisation des produits des activités ordinaires des magasins a été faite lorsque le client a payé la marchandise et en a pris possession.

Pour l'exercice clos le 3 février 2019, à la suite de l'adoption d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, les produits des activités ordinaires ont été comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service a été transféré au client. L'application de la norme repose sur un modèle de comptabilisation en cinq étapes : 1) identification du contrat conclu avec le client; 2) identification des obligations de prestation distinctes prévues au contrat; 3) détermination du prix de transaction; 4) répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation distinctes; 5) comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies. Les produits des activités ordinaires de la Société proviennent des ventes de marchandises qui sont comptabilisées à un moment précis. Les ventes de marchandises inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global sont comptabilisées par la Société au moment où le contrôle des produits est transféré, ce qui survient lorsque le client effectue le paiement et prend possession de la marchandise et que toutes les obligations sont remplies. Pour les marchandises expédiées, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'elles quittent le port; pour les services, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou progressivement.

La comptabilisation des produits des activités ordinaires au niveau des magasins a lieu au moment où le client paie la marchandise et en prend possession. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et les produits des activités ordinaires s'y rattachant sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

Les ventes en ligne sont comptabilisées lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au client.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises.

Montants bruts et montants nets

La Société peut conclure des ententes avec des tiers en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend le coût des stocks, les frais de transport, les frais d'entreposage et de distribution, les frais de réception en magasin, les frais d'occupation des magasins, des entrepôts et du centre de distribution, de même que la partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie admissibles liées à l'achat de stocks.

Ristournes accordées par les fournisseurs

La Société inscrit les ristournes accordées par les fournisseurs, liées à la quantité de marchandises achetées, lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en déduction du coût d'acquisition des stocks, ce qui se traduit par une diminution du coût des produits vendus figurant à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Le poste « Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins » comprend les salaires et les avantages du personnel des magasins et du siège social, les frais de réparation et d'entretien, les honoraires professionnels, les fournitures des magasins ainsi que les frais connexes.

Résultat par action ordinaire

Le résultat par action ordinaire est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions, laquelle permet d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions. Selon cette méthode, les instruments ayant un effet dilutif sont considérés comme ayant été exercés au début de l'exercice, ou au moment de l'émission si cette date est ultérieure, et le produit reçu est considéré comme ayant été affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen de l'exercice.

Contrats de location

Contrats de location-financement

Les actifs détenus en vertu de contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien (les « contrats de location-financement ») sont capitalisés au plus faible de la juste valeur du matériel et de la valeur actualisée estimée des paiements minimaux au titre de la location. L'obligation correspondante au titre du contrat de location-financement est incluse dans le passif portant intérêt. L'élément d'intérêts est amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location simple

La Société loue les magasins, cinq entrepôts et le siège social. Elle louait aussi un centre de distribution jusqu'au 21 février 2018, date à laquelle le centre de distribution a été acquis à la juste valeur par la Société. Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple. La Société comptabilise les charges de location engagées et les incitatifs à la location reçus des propriétaires sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Tout écart entre la charge de location calculée et le montant réellement payé est inscrit à titre d'incitatif à la location différé à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Des charges de location conditionnelles sont comptabilisées lorsque la réalisation des objectifs de vente convenus semble probable.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Les frais de location différés et les allocations reçues du propriétaire différées sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des baux auxquels ils se rapportent.

Rémunération fondée sur des actions

La Société comptabilise une charge de rémunération pour les options sur actions octroyées selon la juste valeur de ces options à la date d'octroi au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Les options octroyées par la Société s'acquiert par tranches (acquisition graduelle); par conséquent, la charge de rémunération est comptabilisée en fonction des tranches acquises.

Le montant total à passer en charges est établi en fonction de la juste valeur des options octroyées.

L'incidence des conditions liées au service et des conditions d'acquisition des droits selon le rendement autres que les conditions de marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance du chiffre d'affaires ou la rétention d'un membre du personnel de l'entité pour une période déterminée) n'est pas considérée dans le calcul de la juste valeur. Les conditions d'acquisition des droits selon le rendement, autres que les conditions de marché, sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. La charge totale est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, soit la période au cours de laquelle toutes les conditions spécifiées d'acquisition des droits doivent être satisfaites. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'options dont les droits devraient être acquis en fonction des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché. Elle comptabilise l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et inscrit un ajustement correspondant au surplus d'apport.

Lorsque les porteurs d'options exercent leurs options, la trésorerie versée pour les actions émises est créditée au capital-actions (à la valeur nominale), avec la charge de rémunération connexe.

4 Principales nouvelles normes comptables

a) Adoption de nouvelles normes comptables et de normes comptables modifiées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* relative au classement, à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 9 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 9. À la date de transition, la Société a appliqué les nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture à toutes les relations de couverture admissibles existantes. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société, mais IFRS 9 apporte des changements au modèle de comptabilité de couverture des flux de trésorerie et élimine le choix de méthode comptable offert dans IAS 39 pour la couverture d'une transaction prévue se traduisant par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 Principales nouvelles normes comptables (suite)

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la Société a transféré, le 29 janvier 2018, des pertes cumulées de 8 646 \$ précédemment comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et a inclus ce montant directement dans la valeur comptable des stocks (ce qui est communément appelé un « ajustement de la valeur d'entrée »). Cet ajustement de la valeur d'entrée ne représente pas un ajustement de reclassement et n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la Société. De plus, pour l'exercice clos le 3 février 2019, un profit de 42 506 \$ lié à la juste valeur sur les contrats de change à terme auxquels s'applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qui feront ultérieurement l'objet d'un ajustement de la valeur d'entrée à la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts (comme les achats de stocks libellés en monnaie étrangère), ont été inscrits dans les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net.

Le tableau qui suit présente sommairement le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés conformément à IFRS 9, comparativement à leur classement précédent aux termes d'IAS 39.

| | <u>Classement aux termes d'IAS 39</u> | <u>Classement aux termes d'IFRS 9</u> |
|--|--|--|
| Actif | | |
| Trésorerie | Prêts et créances – coût amorti | Coût amorti |
| Créances | Prêts et créances – coût amorti | Coût amorti |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |
| Passif | | |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | Autres passifs financiers – coût amorti | Coût amorti |
| Dividendes à verser | Autres passifs financiers – coût amorti | Coût amorti |
| Dettes à long terme | Autres passifs financiers – coût amorti | Coût amorti |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |

La méthode de comptabilisation des instruments financiers employée par la Société conformément aux dispositions d'IFRS 9 est présentée à la note 3.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes précédentes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 15 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 15.

L'adoption d'IFRS 15 n'a entraîné aucun ajustement ni changement de la manière dont la Société comptabilisait ses produits des activités ordinaires comparativement aux périodes précédentes; par conséquent, aucun chiffre comparatif n'a été retraité.

La méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires selon IFRS 15 est présentée à la note 3.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 Principales nouvelles normes comptables (suite)

b) Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La nouvelle norme exige que le preneur comptabilise des obligations locatives correspondant aux paiements locatifs futurs et des actifs au titre des droits d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, et les inscrive à l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. La Société étant assujettie à d'importantes obligations contractuelles sous forme de contrats de location simple (note 10) conformément à IAS 17, l'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une hausse significative des actifs et des passifs et à des changements significatifs touchant le moment de la comptabilisation des charges associées aux contrats de location.

IFRS 16 s'appliquera à l'exercice qui sera clos le 2 février 2020 selon la méthode rétrospective intégrale, et la Société retraira par conséquent l'information comparative pour l'exercice clos le 3 février 2019 comme si IFRS 16 avait toujours été appliquée.

L'état consolidé de la situation financière de la Société au 3 février 2019 devrait augmenter, pour passer de 1,2 G\$ à environ 1,3 G\$ en raison de l'ajout d'obligations locatives, et de 1,1 G\$ à environ 1,2 G\$ en raison de l'ajout d'actifs au titre des droits d'utilisation. Les charges locatives auparavant comptabilisées dans le coût des produits vendus, surtout en tant que frais d'occupation, seront comptabilisées dans la dotation à l'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire et les obligations locatives seront désactualisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'application de ces deux méthodes fera en sorte qu'une tranche plus élevée des charges sera comptabilisée en résultat net au début de la durée des contrats et qu'une tranche moins élevée sera comptabilisée au cours des années subséquentes.

Même si IFRS 16 n'entraînera pas de changement du montant de trésorerie transféré entre les parties à un contrat de location, elle modifiera la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans l'état consolidé des flux de trésorerie de la Société.

La Société choisira d'inclure dans les actifs au titre des droits d'utilisation et dans les obligations locatives les composantes non locatives qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, ce qui inclut (sans toutefois s'y limiter) les taxes foncières, les frais des services publics et les frais d'entretien des aires communes. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés en charges lorsqu'ils seront engagés, et inscrits dans le coût des produits vendus.

La durée de la majorité des contrats de location est censée être d'environ 15 ans, divisée entre une période initiale de 10 ans et une option de renouvellement de cinq ans.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Jugement – L'établissement de l'impôt sur le résultat nécessite une part importante de jugement. L'incidence fiscale définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations de l'impôt additionnel à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent du montant comptabilisé initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Immobilisations corporelles

Estimation – Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements découlant de nouvelles informations disponibles, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables.

Évaluation des stocks

Estimation – Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

Les stocks comprennent les articles démarqués selon la meilleure estimation de la direction par rapport à leur valeur de réalisation nette, lesquels sont inclus dans le coût des produits vendus dans la période au cours de laquelle la démarque a été établie. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de merchandising futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks, et en particulier les freintes de stocks, peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Dépréciation du goodwill et de l'appellation commerciale

Estimation – Le goodwill et l'appellation commerciale ne sont pas assujettis à l'amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances donnent à penser que ces actifs pourraient s'être dépréciés. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La valeur recouvrable de l'UGT est calculée en comparant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité avec la valeur comptable. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est tirée des flux de trésorerie futurs estimatifs qui sont actualisés à un taux d'intérêt qui reflète le risque pour la Société et la valeur temps de l'argent. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, notamment la capitalisation boursière actuelle de la Société.

Au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, des tests de dépréciation ont été effectués en comparant la valeur comptable du goodwill et de l'appellation commerciale à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill et l'appellation commerciale ont été attribués. La direction a établi qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

Juste valeur des instruments financiers et des couvertures

Estimation – La juste valeur des instruments financiers est établie selon les taux d'intérêt, les taux de change, le risque de crédit, la valeur marchande et le prix actuel d'instruments financiers assortis de modalités similaires. La valeur comptable de ces instruments financiers (notamment des instruments échéant à moins d'un an, comme les soldes de trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation et charges à payer et les dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur.

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente officiellement les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture.

Pour ce faire, les instruments dérivés sont jumelés à des engagements fermes ou des transactions prévues. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, la Société évalue si les instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 Immobilisations corporelles

| | Terrains ¹⁾ | Immeubles ¹⁾ | Construction en cours ²⁾ | Matériel des magasins et des entrepôts | Matériel informatique | Véhicules | Améliorations locatives | Total |
|---------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | 45 366 | 36 508 | - | 401 436 | 38 821 | 4 842 | 325 819 | 852 792 |
| Entrées | 19 477 | 23 165 | 29 700 | 39 521 | 11 524 | 1 619 | 40 477 | 165 483 |
| Transferts ³⁾ | - | 1 255 | - | - | - | - | (1 255) | - |
| Sorties | - | - | - | (181) | - | (1 346) | (2 460) | (3 987) |
| Solde au 3 février 2019 | 64 843 | 60 928 | 29 700 | 440 776 | 50 345 | 5 115 | 362 581 | 1 014 288 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | - | 851 | - | 219 950 | 17 259 | 1 716 | 122 028 | 361 804 |
| Dotation à l'amortissement | - | 1 524 | - | 30 676 | 8 989 | 1 015 | 23 300 | 65 504 |
| Sorties | - | - | - | (43) | - | (811) | (1 679) | (2 533) |
| Solde au 3 février 2019 | - | 2 375 | - | 250 583 | 26 248 | 1 920 | 143 649 | 424 775 |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | |
| Solde au 3 février 2019 | 64 843 | 58 553 | 29 700 | 190 193 | 24 097 | 3 195 | 218 932 | 589 513 |
| Coût | | | | | | | | |
| Solde au 29 janvier 2017 | 22 144 | 45 779 | - | 350 325 | 33 892 | 4 565 | 286 695 | 743 400 |
| Entrées | 23 222 | 3 213 | - | 39 599 | 4 766 | 2 001 | 39 985 | 112 786 |
| Transferts ⁴⁾ | - | (12 484) | - | 12 152 | 266 | - | - | (66) |
| Sorties | - | - | - | (640) | (103) | (1 724) | (861) | (3 328) |
| Solde au 28 janvier 2018 | 45 366 | 36 508 | - | 401 436 | 38 821 | 4 842 | 325 819 | 852 792 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | |
| Solde au 29 janvier 2017 | - | - | - | 192 620 | 9 593 | 1 669 | 102 429 | 306 311 |
| Dotation à l'amortissement | - | 851 | - | 27 970 | 7 766 | 1 115 | 20 216 | 57 918 |
| Sorties | - | - | - | (640) | (100) | (1 068) | (617) | (2 425) |
| Solde au 28 janvier 2018 | - | 851 | - | 219 950 | 17 259 | 1 716 | 122 028 | 361 804 |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | 45 366 | 35 657 | - | 181 486 | 21 562 | 3 126 | 203 791 | 490 988 |

¹⁾ Les entrées au titre des terrains et des immeubles pour l'exercice clos le 3 février 2019 sont liées surtout à l'acquisition du centre de distribution (auparavant loué) et aux travaux d'agrandissement de celui-ci, en cours.

²⁾ Coûts liés à l'agrandissement du centre de distribution. Les coûts comptabilisés relativement à la construction de l'immeuble en cours ne sont pas amortis parce que l'immeuble n'était pas prêt à être utilisé au 3 février 2019.

³⁾ Les coûts et le cumul des amortissements liés au plancher et au toit du centre de distribution acquis, qui totalisent 1 255 \$ et qui étaient auparavant classés dans le poste « Améliorations locatives », ont été reclassés dans le poste « Immeubles », le 29 juillet 2018.

⁴⁾ Le rayonnage à palettes, les luminaires et d'autres éléments de matériel (y compris du matériel informatique et des logiciels) totalisant 12 418 \$, qui étaient classés dans les immeubles, ont été reclassés dans le matériel des magasins et des entrepôts et dans le matériel informatique, le 30 janvier 2017. Le solde de 66 \$ a été reclassé hors des immeubles vers les logiciels, le 30 janvier 2017.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Immobilisations incorporelles et goodwill

| | Frais de location différés | Logiciels | Appellation commerciale ²⁾ | Total des immobilisations incorporelles | Goodwill |
|---------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------------------------|---|----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | 7 046 | 82 860 | 108 200 | 198 106 | 727 782 |
| Entrées | - | 19 703 | - | 19 703 | - |
| Solde au 3 février 2019 | 7 046 | 102 563 | 108 200 | 217 809 | 727 782 |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | 4 492 | 48 014 | - | 52 506 | - |
| Dotation à l'amortissement | 472 | 13 870 | - | 14 342 | - |
| Solde au 3 février 2019 | 4 964 | 61 884 | - | 66 848 | - |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| Solde au 3 février 2019 | 2 082 | 40 679 | 108 200 | 150 961 | 727 782 |
| Coût | | | | | |
| Solde au 29 janvier 2017 | 7 046 | 63 660 | 108 200 | 178 906 | 727 782 |
| Entrées | - | 19 134 | - | 19 134 | - |
| Transferts ¹⁾ | - | 66 | - | 66 | - |
| Solde au 28 janvier 2018 | 7 046 | 82 860 | 108 200 | 198 106 | 727 782 |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Solde au 29 janvier 2017 | 4 009 | 35 382 | - | 39 391 | - |
| Dotation à l'amortissement | 483 | 12 632 | - | 13 115 | - |
| Solde au 28 janvier 2018 | 4 492 | 48 014 | - | 52 506 | - |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| Solde au 28 janvier 2018 | 2 554 | 34 846 | 108 200 | 145 600 | 727 782 |

¹⁾ D'autres éléments de matériel totalisant 66 \$ ont été reclassés hors des immeubles vers les logiciels, le 30 janvier 2017.

²⁾ Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Dettes d'exploitation et charges à payer

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|-------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Dettes fournisseurs | 79 560 | 59 674 |
| Montant à payer au titre des avantages du personnel | 41 960 | 57 081 |
| Stocks en transit | 42 198 | 33 782 |
| Taxes de vente à payer | 37 313 | 41 301 |
| Rachats d'actions à payer | - | 9 142 |
| Loyers à payer et autres charges | 31 514 | 27 382 |
| | <u>232 545</u> | <u>228 362</u> |

9 Dette à long terme

Les titres de créance à long terme en cours se composent des éléments suivants :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|-------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Billets non garantis de premier rang portant intérêt comme suit : | | |
| Taux annuel fixe de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 6 novembre 2023 (les « billets à taux fixe à 3,55 % ») | 500 000 | - |
| Taux annuel fixe de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 10 novembre 2022 (les « billets à taux fixe à 2,203 % ») | 250 000 | 250 000 |
| Taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % ») | 525 000 | 525 000 |
| Taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, remboursés le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe à 3,095 % » et collectivement avec les billets à taux fixe à 3,55 %, les billets à taux fixe à 2,203 % et les billets à taux fixe à 2,337 %, les « billets à taux fixe ») | - | 400 000 |
| Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, payable trimestriellement, échéant le 1 ^{er} février 2021 (les « billets à taux variable de série 3 ») | 300 000 | - |
| Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base, payable trimestriellement, échéant le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 » et, collectivement avec les billets à taux variable de série 3, les « billets à taux variable ») | 300 000 | 300 000 |
| Facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 29 septembre 2023 (la « facilité de crédit ») | 25 000 | 191 000 |
| Moins les frais d'émission des titres de créance non amortis | (9 155) | (5 541) |
| Intérêt à payer sur les billets à taux variable et les billets à taux fixe | 7 383 | 5 192 |
| | <u>1 898 228</u> | <u>1 665 651</u> |
| Partie courante (y compris l'intérêt à payer sur les billets à taux variable et les billets à taux fixe) | <u>(7 383)</u> | <u>(405 192)</u> |
| | <u>1 890 845</u> | <u>1 260 459</u> |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Dette à long terme (suite)

Billets à taux fixe

Le 5 novembre 2018, la Société a émis les billets à taux fixe à 3,55 % d'un montant en capital de 500 000 \$, dans le cadre d'un placement privé au Canada, réalisé en vertu d'une dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,55 % ont été émis au prix de 995,37 \$ par tranche de 1 000,00 \$ de capital de billets à taux fixe à 3,55 %, pour un taux effectif de 3,652 % et un produit brut de 497 685 \$. Les billets à taux fixe à 3,55 % portent intérêt au taux annuel de 3,55 % payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 6^e jour de mai et de novembre de chaque année sur la durée de cinq ans. Le produit net du placement a servi à rembourser les billets à taux fixe à 3,095 % qui arrivaient à échéance le 5 novembre 2018, ainsi qu'à rembourser l'encours de la facilité de crédit et pour les fins générales de l'entreprise. DBRS Limited a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux fixe à 3,55 %.

Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 3,55 % était de 500 082 \$ (s. o. au 28 janvier 2018). La juste valeur des billets à taux fixe à 3,55 % au 3 février 2019 a été établie à 504 470 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (s. o. au 28 janvier 2018).

Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,203 % était de 250 477 \$ (250 186 \$ au 28 janvier 2018). La juste valeur des billets à taux fixe à 2,203 % au 3 février 2019 a été établie à 241 543 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (242 410 \$ au 28 janvier 2018). Les billets à taux fixe à 2,203 % viennent à échéance le 10 novembre 2022.

Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,337 % était de 524 256 \$ (523 597 \$ au 28 janvier 2018). Leur juste valeur au 3 février 2019 a été établie à 517 435 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (519 246 \$ au 28 janvier 2018). Les billets à taux fixe à 2,337 % viennent à échéance le 22 juillet 2021.

Le 5 novembre 2018, la Société a remboursé le capital ainsi que tous les intérêts courus et impayés sur les billets à taux fixe à 3,095 %. Au 28 janvier 2018, la valeur comptable des billets à taux fixe à 3,095 % était de 402 452 \$. La juste valeur des billets à taux fixe à 3,095 % au 28 janvier 2018 a été établie à 403 452 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Billets à taux variable

Le 1^{er} février 2018, la Société a émis des billets à taux variable de série 3, dans le cadre d'un placement privé au Canada, en vertu d'une dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 3 ont été émis à la valeur nominale, pour un produit brut total de 300 000 \$, et ils portent intérêt à un taux équivalent au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base (ou 0,27 %), établi trimestriellement le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année sur une période de 3 ans.

Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux variable de série 3 était de 299 287 \$ (s. o. au 28 janvier 2018). La juste valeur des billets à taux variable de série 3 au 3 février 2019 a été établie à 297 351 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (s. o. au 28 janvier 2018). Les billets à taux variable de série 3 viennent à échéance le 1^{er} février 2021.

Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux variable de série 2 était de 300 707 \$ (300 066 \$ au 28 janvier 2018). La juste valeur des billets à taux variable de série 2 au 3 février 2019 a été établie à 300 180 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (302 502 \$ au 28 janvier 2018). Les billets à taux variable de série 2 viennent à échéance le 16 mars 2020.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Dette à long terme (suite)

Facilité de crédit

La Société a accès à trois facilités de crédit renouvelables non garanties distinctes qui totalisent 500 000 \$ (collectivement, la « facilité de crédit ») aux termes d'une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit »), initialement datée du 25 octobre 2013, dans sa version modifiée et mise à jour de temps à autre, la plus récente modification datant du 21 décembre 2018.

La facilité A, de 250 000 \$, est disponible jusqu'au 29 septembre 2023; la facilité B et la facilité C, respectivement de 200 000 \$ et de 50 000 \$, sont disponibles jusqu'au 29 septembre 2020.

Aux termes de la convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations de la facilité de crédit pour porter à 1 500 000 \$ le montant total disponible, compte tenu des engagements existants aux termes de celle-ci.

Depuis le 27 juillet 2018, date à laquelle la convention de crédit a été modifiée, la marge applicable, qui va de 0 % à 1,70 % par an, n'est plus calculée selon la notation attribuée à la Société ou à ses titres non garantis de premier rang par une agence de notation, mais plutôt selon un ratio d'endettement ajusté en fonction des contrats de location, communiqué aux prêteurs de façon trimestrielle.

Au 3 février 2019, un montant de 25 000 \$ (191 000 \$ au 28 janvier 2018) avait été prélevé sur la facilité de crédit, ainsi que des lettres de crédit émises pour l'achat de stocks et une lettre de garantie exigée par la municipalité dans le cadre de l'agrandissement du centre de distribution, qui totalisaient 5 633 \$ (1 059 \$ au 28 janvier 2018). Au 3 février 2019, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

10 Contrats de location et engagements

a) Contrats de location simple

Les loyers de base et les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple visant les magasins, les entrepôts, le centre de distribution (jusqu'au 21 février 2018, date à laquelle le centre de distribution a été acquis par la Société) et le siège social pris en compte à l'état consolidé du résultat net et du résultat global s'établissent comme suit :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Loyers de base | 193 138 | 177 862 |
| Loyers conditionnels | 4 774 | 5 178 |
| | <u>197 912</u> | <u>183 040</u> |

b) Engagements

Au 3 février 2019, les obligations contractuelles liées aux contrats de location simple s'élevaient à 1 124 229 \$ (1 070 929 \$ au 28 janvier 2018). Les contrats de location s'échelonnent, selon les options de reconduction, sur différentes périodes allant jusqu'à 2039.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 Contrats de location et engagements (suite)

Les loyers à payer aux termes des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---------------------|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Moins de 1 an | 190 999 | 177 806 |
| Entre 1 an et 5 ans | 613 083 | 589 116 |
| Plus de 5 ans | 320 147 | 304 007 |
| Total | <u>1 124 229</u> | <u>1 070 929</u> |

Au 3 février 2019, la Société avait des engagements d'environ 14 500 \$ (s. o. au 28 janvier 2018) liés à l'agrandissement du centre de distribution.

c) Obligations au titre du contrat de location-financement

Au 3 février 2019, les obligations de la Société au titre du contrat de location-financement s'établissaient à 3 809 \$ (s. o. au 28 janvier 2018). Au cours de l'exercice clos le 3 février 2019, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 116 \$ (s. o. au 28 janvier 2018) liée au contrat de location-financement.

11 Loyer et incitatifs à la location différés

Les incitatifs à la location différés et les allocations reçues du propriétaire différées sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. Le tableau suivant présente l'évolution des autres passifs, composés des allocations reçues du propriétaire différées et des incitatifs à la location différés :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Allocations reçues du propriétaire différées au début de l'exercice | 44 013 | 38 555 |
| Entrées | 10 305 | 10 607 |
| Dotations à l'amortissement | (5 598) | (5 149) |
| Allocations reçues du propriétaire différées à la fin de l'exercice | <u>48 720</u> | <u>44 013</u> |
| Incitatifs à la location différés au début de l'exercice | 48 620 | 43 272 |
| Achat du centre de distribution | (1 102) | - |
| Entrées, déduction faite des loyers comptabilisés selon la méthode linéaire | 5 462 | 5 348 |
| Incitatifs à la location différés à la fin de l'exercice | <u>52 980</u> | <u>48 620</u> |
| | <u>101 700</u> | <u>92 633</u> |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres déficitaires

a) Capital-actions

Fractionnement d'actions à raison de trois pour une

Le 19 juin 2018, les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 juin 2018 ont reçu deux actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue (le « fractionnement d'actions »). La négociation hors distribution des actions ordinaires sur une base ajustée en fonction du fractionnement a débuté le 20 juin 2018.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de la période de douze mois close le 18 juin 2018, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation au plus 17 041 170 actions ordinaires (après retraitement rétrospectif pour refléter le fractionnement d'actions), soit 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 6 juin 2017 (l'« offre de rachat de 2017-2018 »). À l'échéance de l'offre de rachat de 2017-2018, la Société avait racheté aux fins d'annulation un total de 14 061 366 actions ordinaires.

Le 7 juin 2018, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et l'obtention de l'approbation de la TSX pour racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 386 351 actions ordinaires (après retraitement rétrospectif pour refléter le fractionnement d'actions), soit 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés, le 6 juin 2018, au cours de la période de douze mois allant du 20 juin 2018 au 19 juin 2019 (l'« offre de rachat de 2018-2019 »).

Le 5 décembre 2018, la Société a reçu de la TSX l'autorisation de modifier l'offre de rachat de 2018-2019 de façon à augmenter le nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de cette offre pour le faire passer de 16 386 351 actions ordinaires à 30 095 056 actions ordinaires (ce qui représente 10,0 % du flottant de la Société au 6 juin 2018). Les autres modalités de l'offre de rachat de 2018-2019 demeurent inchangées.

Compte tenu du fractionnement d'actions, le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre de rachat de 2017-2018 et de l'offre de rachat de 2018-2019 au cours de l'exercice clos le 3 février 2019 s'est élevé à 13 790 350 actions ordinaires (18 313 620 actions ordinaires achetées au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2018 aux termes des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités alors en vigueur), pour une contrepartie en trésorerie totalisant 533 091 \$ (812 659 \$ au 28 janvier 2018). Pour l'exercice clos le 3 février 2019, le capital-actions de la Société a été réduit de 17 491 \$ (22 305 \$ au 28 janvier 2018) et le reliquat de 515 600 \$ (790 354 \$ au 28 janvier 2018) a été porté en augmentation du déficit.

b) Actions ordinaires autorisées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires sont émises entièrement libérées et sans valeur nominale.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres déficitaires (suite)

Les variations du capital-actions de la Société sont comme suit :

| | 3 février 2019 | | 28 janvier 2018 | |
|--|-----------------------------|------------|---|------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Montant \$ | Nombre d'actions ordinaires ¹⁾ | Montant \$ |
| Solde au début de l'exercice | 327 977 577 | 415 787 | 345 154 047 | 420 266 |
| Annulation aux termes de l'offre de rachat | (13 790 350) | (17 491) | (18 313 620) | (22 305) |
| Exercice d'options sur actions | 498 050 | 9 883 | 1 137 150 | 17 826 |
| Solde à la fin de l'exercice | 314 685 277 | 408 179 | 327 977 577 | 415 787 |

¹⁾ Retraité rétrospectivement pour refléter l'application du fractionnement d'actions.

c) Surplus d'apport

Rémunération fondée sur des actions

La Société a mis sur pied un régime d'options à l'intention de la direction en vertu duquel ses administrateurs, dirigeants et employés peuvent recevoir des options sur actions. Aux termes de ce régime, le nombre d'options sur actions octroyées et leurs caractéristiques sont établis par le conseil d'administration de la Société. La durée des options sur actions ne peut dépasser 10 ans.

Les options sur actions en cours aux termes du régime sont conditionnelles à la durée du service. Ces options sur actions permettent l'acquisition d'un nombre équivalent d'actions ordinaires. Les options sur actions s'acquièrent à raison de 20 % par année à l'anniversaire de leur date d'octroi.

Les options sur actions en cours et pouvant être exercées pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous se présentent comme suit :

| | 3 février 2019 | | 28 janvier 2018 ¹⁾ | |
|---|------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| En cours au début de l'exercice | 7 288 650 | 19,59 | 7 716 000 | 16,89 |
| Octroyées | 555 000 | 51,25 | 756 000 | 37,45 |
| Exercées | (498 050) | 16,40 | (1 137 150) | 12,88 |
| Annulées | (96 000) | 31,57 | (46 200) | 27,09 |
| En cours à la fin de l'exercice | 7 249 600 | 22,07 | 7 288 650 | 19,59 |
| Pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 4 549 600 | 15,84 | 3 340 050 | 14,13 |

¹⁾ Retraité rétrospectivement pour refléter le fractionnement d'actions.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres déficitaires (suite)

Pour l'exercice clos le 3 février 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 6 466 \$ (6 559 \$ au 28 janvier 2018).

Des informations concernant les options sur actions en cours et pouvant être exercées au 3 février 2019 sont présentées ci-après :

| Fourchette de prix d'exercice | Options sur actions en cours | | | Options sur actions pouvant être exercées | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|----------------------------------|---|------------------------------|----------------------------------|
| | Durée résiduelle moyenne pondérée (en mois) | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Durée résiduelle moyenne pondérée (en mois) | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| 2,92 \$ - 4,38 \$ | 8 | 24 000 | 2,92 | 8 | 24 000 | 2,92 |
| 4,39 \$ - 6,59 \$ | 26 | 48 000 | 5,36 | 26 | 48 000 | 5,36 |
| 6,60 \$ - 9,90 \$ | 36 | 489 600 | 7,26 | 36 | 489 600 | 7,26 |
| 9,91 \$ - 13,66 \$ | 51 | 1 733 800 | 12,14 | 50 | 1 733 800 | 12,14 |
| 13,67 \$ - 18,72 \$ | 63 | 1 621 200 | 14,86 | 62 | 1 219 200 | 14,82 |
| 18,73 \$ - 23,68 \$ | 74 | 953 400 | 23,68 | 74 | 491 400 | 23,68 |
| 23,69 \$ - 30,20 \$ | 86 | 1 125 000 | 30,20 | 86 | 405 000 | 30,20 |
| 30,21 \$ - 37,36 \$ | 98 | 705 600 | 37,36 | 98 | 136 800 | 37,36 |
| 37,37 \$ - 51,25 \$ | 110 | 549 000 | 51,16 | 103 | 1 800 | 45,60 |
| | 69 | 7 249 600 | 22,07 | 59 | 4 549 600 | 15,84 |

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions octroyées au cours des exercices clos aux dates indiquées ci-après a été estimée à la date d'octroi selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|--|----------------|-----------------|
| Prix d'exercice par action | 51,25 \$ | 37,45 \$ |
| Rendement des dividendes | 0,3 % | 0,4 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 2,0 % | 1,2 % |
| Durée prévue | 6,2 ans | 6,2 ans |
| Volatilité attendue | 20,4 % | 20,4 % |
| Juste valeur moyenne pondérée des options sur actions estimée à la date d'octroi | 12,34 \$ | 8,07 \$ |

La durée prévue est estimée selon la moyenne de la période d'acquisition et de la durée contractuelle des options sur actions. La volatilité attendue est établie d'après l'observation hebdomadaire du cours des actions de la Société.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres déficitaires (suite)

d) Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se compose du profit latent (perte latente) sur les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture, déduction faite des ajustements de reclassement et de l'impôt sur le résultat :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|-------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice | (32 423) | (1 346) |
| Variation nette de la juste valeur des contrats de change à terme faisant l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée | 42 506 | (36 226) |
| Perte réalisée sur les contrats de change à terme | - | (10 266) |
| Perte de change virée au résultat | - | 3 851 |
| Profit latent sur instruments financiers dérivés ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée | 1 935 | - |
| Produit (charge) d'impôt applicable | (11 904) | 11 564 |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite du produit d'impôt | 32 537 | (31 077) |
| Transfert vers les stocks de profits réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie | (1 571) | - |
| Ajustement de transition lié à IFRS 9 | 8 646 | - |
| Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice | 7 189 | (32 423) |

e) Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes comptabilisés comme des distributions aux porteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 3 février 2019.

| | 29 avril 2018 ¹⁾ | 29 juillet 2018 | 28 octobre 2018 | 3 février 2019 |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|---------------------------|-------------------|
| Montant des dividendes | 12 180 \$ | 13 109 \$ | 13 073 \$ | 12 935 \$ |
| Dividende par action ordinaire | 0,037 \$ | 0,040 \$ | 0,040 \$ | 0,040 \$ |
| Date de déclaration | 5 décembre 2017 | 28 mars 2018 | 6 juin 2018 | 12 septembre 2018 |
| Date de versement | 31 janvier 2018 | 2 mai 2018 | 1 ^{er} août 2018 | 31 octobre 2018 |

¹⁾ Retraité rétrospectivement pour refléter l'application du fractionnement d'actions.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Impôt sur le résultat

a) Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé se présentent comme suit :

| | 3 février 2019 \$ | 28 janvier 2018 \$ |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Actifs d'impôt différé | | |
| À recouvrer dans plus de 12 mois | 28 423 | 25 204 |
| À recouvrer dans 12 mois ou moins | 7 736 | 18 943 |
| Passifs d'impôt différé | | |
| À régler dans plus de 12 mois | (161 899) | (154 481) |
| À régler dans 12 mois ou moins | (1 845) | (2 326) |
| | <u>(127 585)</u> | <u>(112 660)</u> |

La variation brute du passif d'impôt différé se présente comme suit :

| | 3 février 2019 \$ | 28 janvier 2018 \$ |
|--|-------------------------|--------------------------|
| Passif d'impôt différé au début de l'exercice | 112 660 | 117 837 |
| Montant crédité à l'état consolidé du résultat net et du résultat global | 3 021 | 6 387 |
| Produit (charge) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global | 11 904 | (11 564) |
| Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice | <u>127 585</u> | <u>112 660</u> |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Impôt sur le résultat (suite)

Les variations importantes des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, compte tenu de la compensation des soldes relevant de la même administration fiscale, se présentent comme suit :

| | Immobilisations corporelles | Immobilisations incorporelles et goodwill | Instruments financiers dérivés | Total |
|---|------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Au 29 janvier 2017 | (35 003) | (109 774) | (189) | (144 966) |
| Montant imputé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global | (4 884) | (4 820) | (1 751) | (11 455) |
| Montant crédité aux autres éléments du résultat global liés aux actifs financiers | - | - | 11 564 | 11 564 |
| Au 28 janvier 2018 | (39 887) | (114 594) | 9 624 | (144 857) |
| Montant imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global | (5 370) | (4 339) | 4 417 | (5 292) |
| Montant crédité aux autres éléments du résultat global | - | - | (11 904) | (11 904) |
| Au 3 février 2019 | (45 257) | (118 933) | 2 137 | (162 053) |

Les variations importantes des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, compte tenu de la compensation des soldes relevant de la même administration fiscale, se présentent comme suit :

| | Réserves non déductibles | Autres passifs | Total |
|---|---------------------------------|-----------------------|--------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Au 29 janvier 2017 | 5 152 | 21 977 | 27 129 |
| Montant crédité à l'état consolidé du résultat net et du résultat global | 1 841 | 3 227 | 5 068 |
| Au 28 janvier 2018 | 6 993 | 25 204 | 32 197 |
| Montant crédité (imputé) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global | (948) | 3 219 | 2 271 |
| Au 3 février 2019 | 6 045 | 28 423 | 34 468 |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Impôt sur le résultat (suite)

b) Impôt sur le résultat

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|--|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Charge d'impôt exigible à l'égard de l'exercice considéré | 203 562 | 189 978 |
| Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la résorption de différences temporaires | 3 511 | 6 297 |
| Impôt sur le résultat | 207 073 | 196 275 |

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable au résultat des entités consolidées, comme le présente le tableau suivant :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat avant impôt | 755 947 | 715 685 |
| Impôt calculé aux taux d'imposition nationaux applicables au résultat au Canada et dans les provinces canadiennes | 203 907 | 192 721 |
| Incidence fiscale des éléments suivants : | | |
| Différences permanentes | 1 497 | 1 913 |
| Règlement des avis de cotisation de l'exercice précédent | (18) | (40) |
| Autres | 1 687 | 1 681 |
| Charge d'impôt | 207 073 | 196 275 |

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée repose sur la meilleure estimation que fait la direction du taux moyen pondéré d'imposition du résultat annuel attendu pour l'exercice complet. Le taux d'imposition prévu par la loi était de 27,0 % pour l'exercice clos le 3 février 2019 (26,9 % pour l'exercice clos le 28 janvier 2018). Le taux d'imposition effectif de la Société était de 27,4 % pour l'exercice clos le 3 février 2019 (27,4 % pour l'exercice clos le 28 janvier 2018).

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers

Exposition au risque et gestion connexe

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur et aux flux de trésorerie), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques de la Société met l'accent sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et vise à réduire au minimum ses incidences défavorables éventuelles sur la performance financière de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion du risque est exécutée par le service des finances dans le cadre de pratiques approuvées par le conseil d'administration de la Société. Le service des finances identifie, évalue et couvre les risques financiers selon les besoins de la Société. Le conseil d'administration établit un cadre de référence pour la gestion globale du risque qui touche à de nombreux secteurs de risque, notamment, sans s'y limiter, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

a) Catégories d'évaluation

Les actifs et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui déterminent leur base d'évaluation et, pour les éléments évalués à la juste valeur, qui indiquent si les variations de la juste valeur sont inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces catégories sont, pour les actifs, l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net et du résultat global et, pour les passifs, l'évaluation au coût amorti ou la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs pour chacune de ces catégories au :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs | | |
| Coût amorti | | |
| Trésorerie | 50 371 | 54 844 |
| Créances | 42 206 | 15 263 |
| Total au coût amorti | <u>92 577</u> | <u>70 107</u> |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | |
| Instruments financiers dérivés | 5 505 | 286 |
| Passifs | | |
| Coût amorti | | |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | 193 002 | 178 298 |
| Dividendes à verser | 12 650 | 12 180 |
| Obligations au titre du contrat de location-financement | 3 809 | - |
| Dette à long terme | 1 898 228 | 1 665 651 |
| Total du coût amorti | <u>2 107 689</u> | <u>1 856 129</u> |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | |
| Total des instruments financiers dérivés | 872 | 35 720 |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Évaluations de la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers est présentée à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon les méthodes comptables appliquées par la Société. Les actifs et passifs financiers courants, qui incluent la trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation et charges à payer, et les dividendes à verser, se rapprochent de leur juste valeur compte tenu de leur échéance immédiate ou à court terme.

La hiérarchie des justes valeurs selon laquelle la Société évalue ses instruments financiers comporte les trois niveaux suivants :

Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

b) Dérivés

Les dérivés sont uniquement utilisés aux fins de couverture économique et non comme des placements spéculatifs. Toutefois, lorsque les dérivés ne remplissent pas les critères pour la comptabilité de couverture, ils sont classés comme détenus à des fins de transaction, aux fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés dans les actifs ou passifs courants dans la mesure où ils sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture de la période considérée.

La Société dispose d'une convention-cadre de compensation pour la très grande majorité des dérivés, mais aucun montant n'avait été compensé au 3 février 2019 ou au 28 janvier 2018.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Le sommaire qui suit présente la valeur nominale contractuelle, le taux contractuel ou taux d'intérêt moyen pondéré, le poste de l'état de la situation financière et la juste valeur estimative des instruments financiers dérivés au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018 :

| | Valeur nominale contractuelle | Taux contractuel/taux d'intérêt moyen pondéré | État de la situation financière | Juste valeur – Actif (passif) | Nature de la relation de couverture |
|--|-------------------------------|---|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| | \$ US/\$ CA | \$ US/\$ CA/taux d'intérêt | Poste | Autres données observables importantes (niveau 2) | Récurrente |
| | \$ | | | \$ | |
| Au 3 février 2019 | | | | | |
| Instruments de couverture | | | | | |
| Contrat de change à terme en dollars américains | 385 000 | 1,30 | Actifs courants | 5 505 | Couverture de flux de trésorerie |
| Contrats de change à terme en dollars américains | 100 000 | 1,32 | Passifs courants | (872) | Couverture de flux de trésorerie |
| | <u>485 000</u> | | | <u>4 633</u> | |
| Au 28 janvier 2018 | | | | | |
| Instruments de couverture | | | | | |
| Contrats de vente à terme d'obligations en dollars canadiens | 110 000 | 2,186 % | Actifs courants | 286 | Couverture de flux de trésorerie |
| Contrats de change à terme en dollars américains | 514 000 | 1,30 | Passifs courants | (35 720) | Couverture de flux de trésorerie |

Les contrats de change à terme sont libellés dans la même devise que celle dans laquelle sont libellés les achats de stocks futurs hautement probables; par conséquent, le ratio de couverture est de 1:1.

Inefficacité de la couverture

La Société documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture.

L'efficacité de la couverture est déterminée dès l'origine de la relation de couverture et par des évaluations prospectives périodiques de l'efficacité pour s'assurer qu'il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

En ce qui concerne les couvertures d'achats en devises, la Société ou ses filiales concluent des relations de couverture lorsque les principales conditions de l'instrument de couverture correspondent exactement aux conditions de l'élément couvert. La Société effectue par conséquent une évaluation qualitative de l'efficacité.

En ce qui concerne les couvertures d'achats en devises, l'inefficacité peut survenir si le moment de la transaction prévue change par rapport à l'estimation initiale ou si le risque de crédit de la Société ou de la contrepartie change.

Pour les exercices clos le 3 février 2019 et le 28 janvier 2018, aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

c) Risque de marché

i. Risque de change

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société. Comme les entrées de trésorerie sont principalement libellées en dollars canadiens, la Société est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain lorsqu'elle paie en dollars américains des dépenses relatives à des marchandises importées.

Des contrats de change à terme sont conclus en vue de gérer le risque de fluctuations des devises associé aux achats prévus en dollars américains de marchandises vendues dans les magasins. Ces contrats à terme sont achetés à des fins de couverture des flux de trésorerie dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société et sont désignés comme instruments de couverture des achats futurs de marchandises hautement probables (« élément couvert »). Selon la politique de la Société, les principales conditions des contrats à terme doivent correspondre aux éléments couverts.

À chaque date de clôture, la Société évalue l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie afin de s'assurer que la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert demeure hautement efficace.

Les contrats de change à terme sont désignés comme instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur déterminée selon les cours du marché et d'autres données observables. La Société désigne ses contrats de change à terme comme couvertures de la variabilité des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à une transaction prévue (couvertures de flux de trésorerie). La juste valeur des contrats de change à terme est calculée en utilisant les taux de change à terme à la date de l'évaluation et la valeur résultante est ramenée à la valeur actualisée.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 3 février 2019, des profits liés à la juste valeur cumulés de 2 152 \$ sur des contrats de change à terme ont été reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers la valeur comptable des stocks.

Avant l'adoption d'IFRS 9, ces profits ou pertes liés à la juste valeur cumulés étaient comptabilisés en ajustements de rapprochement du résultat net et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Depuis l'adoption d'IFRS 9, les profits ou pertes liés à la juste valeur cumulés sont comptabilisés dans les stocks avant d'être reclassés dans le coût des produits vendus. Par conséquent, les ajustements sont dorénavant effectués au titre des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

| | Variation de la juste valeur aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture |
|---|--|
| | \$ |
| Au 3 février 2019 | |
| Élément couvert | |
| Couverture de flux de trésorerie sur les contrats de change à terme | 40 354 |

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2018 (avant l'adoption d'IFRS 9), des pertes liées à la juste valeur cumulées de 3 851 \$ sur des contrats de change à terme ont été reclassées depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net et du résultat global, dans le coût des produits vendus.

Au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les comptes monétaires en dollars américains, toute autre variable demeurant constante, aurait eu une incidence respective favorable ou défavorable d'environ 1 121 \$ et 1 000 \$ sur le résultat net.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société découle de sa dette à long terme. La dette à long terme portant intérêt à des taux variables expose les flux de trésorerie de la Société au risque de taux d'intérêt. La dette à long terme portant intérêt à des taux fixes expose la juste valeur de ces emprunts au risque de taux d'intérêt.

Sur une base trimestrielle, la Société analyse son exposition au risque de taux d'intérêt. Elle simule différents scénarios, tenant compte des refinancements, du renouvellement des positions actuelles, d'autres sources de financement et des couvertures. En se fondant sur ces scénarios, la Société calcule l'incidence sur le résultat de variations données des taux d'intérêt. La Société utilise souvent des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses activités d'exploitation et de ses dépenses d'investissement. Ces obligations exposent la Société au risque de variation de ses versements d'intérêt par suite de fluctuations des taux d'intérêt. Au 3 février 2019, 67 % (71 % au 28 janvier 2018) de la dette de la Société portait intérêt à taux fixe et 33 % (29 % au 28 janvier 2018), à taux variable. Une analyse par date d'échéance est fournie à la note 14 e) ci-après.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Les contrats de vente à terme d'obligations ont aussi été désignés comme instruments de couverture, et la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et sera reclassée en résultat net au cours de la période où les paiements d'intérêts couverts seront comptabilisés en résultat net. Le risque couvert désignait la variabilité des flux de trésorerie liés au taux d'intérêt nominal payé sur les titres de créance à émettre qui découle des fluctuations du taux d'intérêt de référence en dollars canadiens. Le taux d'intérêt de référence en dollars canadiens s'entend du rendement interpolé de la courbe des taux des obligations du gouvernement du Canada pour une échéance correspondant au titre de créance prévu. Les flux de trésorerie liés aux écarts de taux prévu des obligations par rapport au taux de référence en dollars canadiens n'ont pas été désignés comme faisant partie de la relation de couverture. Le 29 octobre 2018, immédiatement après la fixation du prix des billets à taux fixe à 3,55 %, la Société a réglé les dérivés de vente à terme d'obligations qui avaient été conclus en janvier 2018, en mars 2018, en mai 2018, en juin 2018 et en juillet 2018 pour gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en prévision du financement. Le profit réalisé sur le règlement des dérivés s'est élevé à 2 307 \$ et sera amorti dans les coûts de financement nets sur la durée des billets à taux fixe à 3,55 %. Pour l'exercice clos le 3 février 2019, un montant de 86 \$ a été reclassé dans les coûts de financement nets, ce qui laisse un solde de 2 221 \$ dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, une variation de 100 points de base du taux CDOR de 3 mois, toute autre variable demeurant constante, aurait eu une incidence respective favorable ou défavorable d'environ 4 560 \$ et 3 600 \$ sur le résultat net.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que survienne une perte imprévue lorsqu'une tierce partie manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit comprennent la trésorerie, les créances et les contrats dérivés.

La Société compense le risque de crédit en déposant sa trésorerie auprès de grandes institutions financières auxquelles les agences de notation reconnues mondialement ont attribué une notation élevée.

La Société est exposée au risque de crédit sur les montants à recevoir des propriétaires au titre des allocations du propriétaire et les créances d'exploitation auprès d'un tiers. Pour atténuer ce risque, la Société surveille le risque de crédit et peut retenir des paiements de compensation jusqu'à ce que ces montants soient entièrement reçus. Les autres créances d'exploitation importantes sont garanties par des lettres de crédit auxquelles il est possible de faire appel si la contrepartie est en situation de défaut des modalités de l'entente.

Aux fins du test de dépréciation des actifs financiers, la Société applique l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit, selon laquelle une correction de la valeur pour pertes sur la durée de vie est comptabilisée pour toutes les créances d'exploitation. Au 3 février 2019, une tranche importante des créances était garantie par des lettres de crédit. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée au titre des créances n'était pas importante au 3 février 2019 et au 29 janvier 2018 (date d'adoption d'IFRS 9).

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Enfin, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec de grandes institutions financières pour l'achat de ses contrats à terme en dollars américains, comme il est indiqué ci-dessus, et a conclu des conventions-cadres de compensation pour la majeure partie de ces contrats dérivés.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les emprunts capitalisés de la Société sont garantis par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc.

La Société a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance et de continuer de respecter les clauses restrictives de nature financière de la facilité de crédit et de l'acte de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang. La Société gère le risque de liquidité par différents moyens, dont l'examen de ses soldes de trésorerie et des flux de trésorerie prévus tirés des activités d'exploitation et affectés aux dépenses d'investissement.

Au 3 février 2019, la Société avait émis des billets à taux fixe à 3,55 % d'un montant de 500 000 \$ échéant le 6 novembre 2023, des billets à taux fixe à 2,203 % d'un montant de 250 000 \$ échéant le 10 novembre 2022, des billets à taux fixe à 2,337 % d'un montant de 525 000 \$ échéant le 22 juillet 2021, des billets à taux variable de série 2 d'un montant de 300 000 \$ échéant le 16 mars 2020 et des billets à taux variable de série 3 d'un montant de 300 000 \$ échéant le 1^{er} février 2021. De plus, la Société disposait de crédit autorisé et disponible de 469 367 \$ aux termes de sa facilité de crédit (se reporter à la note 9). La direction estime qu'au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, la durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette engagée de la Société était de 2,9 ans.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 3 février 2019. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Total |
|--|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | 193 002 | - | - | 193 002 |
| Dividendes à verser | 12 650 | - | - | 12 650 |
| Obligations au titre d'un contrat de location-financement | 153 | 470 | 3 070 | 3 693 |
| Remboursement de capital sur : | | | | |
| les billets à taux fixe à 3,55 % | - | - | 500 000 | 500 000 |
| les billets à taux fixe à 2,203 % | - | - | 250 000 | 250 000 |
| les billets à taux fixe à 2,337 % | - | - | 525 000 | 525 000 |
| les billets à taux variable de série 3 | - | - | 300 000 | 300 000 |
| les billets à taux variable de série 2 | - | - | 300 000 | 300 000 |
| la facilité de crédit | - | - | 25 000 | 25 000 |
| Versements d'intérêts sur : | | | | |
| les billets à taux fixe à 3,55 % | - | 17 799 | 71 000 | 88 799 |
| les billets à taux fixe à 2,203 % | - | 5 508 | 16 523 | 22 031 |
| les billets à taux fixe à 2,337 % | - | 12 269 | 18 404 | 30 673 |
| la facilité de crédit et les billets à taux variable ¹⁾ | 4 139 | 12 417 | 10 012 | 26 568 |
| | <u>209 944</u> | <u>48 463</u> | <u>2 019 009</u> | <u>2 277 416</u> |

¹⁾ D'après les taux d'intérêt en vigueur le 3 février 2019.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés et les engagements de la Société au 3 février 2019.

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Obligations au titre des contrats de location simple ²⁾ | 47 750 | 143 249 | 613 083 | 320 147 | 1 124 229 |
| Lettres de crédit et de garantie | 5 633 | - | - | - | 5 633 |
| Engagements au titre des coûts d'agrandissement du centre de distribution | 4 833 | 9 667 | - | - | 14 500 |
| | <u>58 216</u> | <u>152 916</u> | <u>613 083</u> | <u>320 147</u> | <u>1 144 362</u> |

²⁾ Représente les loyers annuels de base, compte non tenu des loyers conditionnels, des frais d'entretien des aires communes, des impôts fonciers et des autres montants payés aux propriétaires, éléments qui, ensemble, équivalent à approximativement 38 % du total des charges locatives.

Outre ses obligations au titre des contrats de location simple, les lettres de crédit, les lettres de garantie ainsi que les engagements pour l'agrandissement du centre de distribution susmentionnés, la Société n'est assujettie à aucun arrangement ni engagement non comptabilisé.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

f) Gestion du capital

La structure du capital de la Société est composée d'actions ordinaires, de la dette à long terme, d'options sur actions des employés et des administrateurs, du déficit et du cumul des autres éléments du résultat global. La Société gère sa structure du capital et apporte des changements selon la conjoncture économique et les conditions touchant ses actifs.

La Société surveille son capital à l'aide de nombreuses mesures financières, notamment :

- le ratio d'endettement, soit le total de la dette ajusté (la somme i) du total de la dette à long terme et ii) des contrats de location simple notés selon un facteur de 6x), divisé par le BAIIAL consolidé (la somme i) du résultat ajusté avant intérêts, impôt et dotation aux amortissements et ii) des contrats de location simple).

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|--|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Total de la dette à long terme (note 9) | 1 898 228 | 1 665 651 |
| Contrats de location simple notés selon un facteur de 6x ¹⁾ (note 10) | 1 187 472 | 1 098 240 |
| Total de la dette ajusté | <u>3 085 700</u> | <u>2 763 891</u> |
| BAIIA | 883 827 | 826 112 |
| Contrats de location simple (note 10) | 197 912 | 183 040 |
| BAIIAL | <u>1 081 739</u> | <u>1 009 152</u> |
| Ratio du total de la dette ajusté sur le BAIIAL | <u>2,85x</u> | <u>2,74x</u> |

¹⁾ Le facteur 6x est utilisé par DBRS Limited dans sa méthodologie de notation pour tenir compte des contrats de location simple de la Société dans le calcul du total de la dette ajusté.

La gestion du capital de la Société vise les objectifs suivants :

- conserver une base de capital suffisamment élevée pour maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et soutenir le développement futur de la Société;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et qui protège la capacité de la Société d'honorer ses obligations financières;
- procurer des liquidités suffisantes pour soutenir la stratégie de croissance interne.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Instruments financiers (suite)

f) Gestion du capital (suite)

Dans le cadre de la gestion de la structure de son capital, la Société surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement sont pourvus au moyen des flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation, des dépôts bancaires disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires. La gestion de la structure du capital peut exiger des ajustements pour appuyer la stratégie globale de l'entreprise ou pour l'adapter à l'évolution de la conjoncture économique et du risque. Aux fins du maintien ou de l'ajustement de la structure de son capital, la Société peut : émettre des actions ou contracter de nouveaux emprunts; remplacer un emprunt existant par un nouvel emprunt (assorti de modalités différentes); réduire le montant de la dette existante; acheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires.

La Société doit respecter des clauses restrictives de nature financière aux termes de la facilité de crédit et de l'acte de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang, qui font l'objet d'un calcul trimestriel. Ces clauses restrictives comprennent un ratio d'endettement et un ratio de couverture des intérêts. En date du 3 février 2019, la Société respectait toutes ces clauses restrictives.

15 Transactions entre parties liées

Location

Les frais de location facturés par des entités sous le contrôle de la famille Rossy ont totalisé 16 276 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2019 (18 361 \$ au 28 janvier 2018). Les frais de location comprennent les charges liées au centre de distribution engagées jusqu'au 21 février 2018, date à laquelle la Société en a fait l'acquisition.

Ces transactions ont été évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie aux conditions du marché.

Biens immobiliers

Le 21 février 2018, la Société a acquis son centre de distribution existant, qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy, pour une contrepartie totale de 39 000 \$, dont une tranche de 16 848 \$ a été comptabilisée au titre du terrain et une tranche de 22 152 \$, au titre de l'immeuble. Cette acquisition a constitué une transaction avec une partie liée réalisée à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché, à partir d'une évaluation indépendante.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Pour l'exercice clos le 3 février 2019, les principaux dirigeants (désignés comme les membres de la haute direction visés) comprenaient le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, la chef de l'exploitation, le premier vice-président, Division des importations et le vice-président, Approvisionnement mondial.

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2018, les principaux dirigeants comprenaient le président exécutif du conseil, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, la chef de l'exploitation et le premier vice-président, Division des importations.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 Transactions entre parties liées (suite)

La rémunération et les paiements fondés sur des actions versés aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les exercices clos aux dates indiquées ci-après s'établissent comme suit :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Avantages à court terme | 9 087 | 10 087 |
| Régime à cotisations définies | 72 | 53 |
| Paiements fondés sur des actions | 3 258 | 4 027 |
| | <u>12 417</u> | <u>14 167</u> |

Aux termes de leur contrat de travail respectif et dans l'hypothèse où un congédiement sans motif sérieux ou un congédiement déguisé se serait produit le 1^{er} février 2019, soit le dernier jour ouvrable de l'exercice de la Société clos le 3 février 2019, les membres de la haute direction visés auraient eu le droit de recevoir d'éventuels paiements supplémentaires représentant environ 9 300 \$. Dans l'éventualité d'un congédiement sans motif sérieux ou d'un congédiement déguisé, le membre de la haute direction visé peut exercer les options dont il a déjà acquis les droits à la date du congédiement i) dans les 30 jours qui suivent la date du congédiement ou ii) à l'expiration d'un délai de dix (10) ans après la date de l'attribution, si ce délai est plus court. Dans l'hypothèse où le congédiement aurait eu lieu le 1^{er} février 2019, dernier jour ouvrable de l'exercice clos le 3 février 2019, les membres de la direction visés, pris collectivement, auraient eu le droit de recevoir à l'exercice de leurs options des sommes s'élevant à 36 022 \$.

16 Résultat par action ordinaire

a) De base

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018¹⁾ |
|--|---------------------------|---|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société | 548 874 \$ | 519 410 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (<i>en milliers</i>) | 324 460 | 338 253 |
| Résultat net de base par action ordinaire | <u>1,69 \$</u> | <u>1,54 \$</u> |

¹⁾ Retraité rétrospectivement pour refléter l'application du fractionnement d'actions.

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 Résultat par action ordinaire (suite)

b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte d'une conversion présumée de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. La Société calcule, pour les options sur actions, sa seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives, le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le cours annuel moyen du marché pour les actions de la Société) compte tenu du prix d'exercice des options sur actions en cours. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options sur actions avaient été exercées, majoré de la charge de rémunération non comptabilisée, le cas échéant.

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018¹⁾ |
|---|---------------------------|---|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société et utilisé dans le calcul du résultat net de base et dilué par action ordinaire | 548 874 \$ | 519 410 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers) | 324 460 | 338 253 |
| Nombre présumé d'options sur actions exercées (en milliers) | 3 944 | 4 266 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action ordinaire (en milliers) | 328 404 | 342 519 |
| Résultat net dilué par action ordinaire | 1,67 \$ | 1,52 \$ |

¹⁾ Retraité rétrospectivement pour refléter l'application du fractionnement d'actions.

Au 3 février 2019, 549 000 options sur actions avaient un effet antidilutif, car le cours moyen des actions sous-jacentes était inférieur au prix d'exercice des options sur actions (s. o. au 28 janvier 2018).

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Charges, classées par nature, prises en compte à l'état consolidé du résultat net et du résultat global

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|---|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Coût des produits vendus | | |
| Coût des marchandises vendues, main-d'œuvre, transport et autres coûts | 1 838 076 | 1 665 771 |
| Frais d'occupation | 317 263 | 299 400 |
| Total du coût des produits vendus | <u>2 155 339</u> | <u>1 965 171</u> |
| Dotation aux amortissements | | |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (note 6) | 65 504 | 57 918 |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles (note 7) | 13 870 | 12 632 |
| Total de la dotation aux amortissements | <u>79 374</u> | <u>70 550</u> |
| Avantages du personnel | | |
| Rémunération pour services rendus | 384 342 | 345 824 |
| Options sur actions octroyées aux administrateurs et aux employés (note 12) | 6 466 | 6 559 |
| Régime à cotisations définies | 5 573 | 4 830 |
| Total de la charge au titre des avantages du personnel | <u>396 381</u> | <u>357 213</u> |
| Coûts de financement nets | | |
| Charge d'intérêts et frais bancaires | 46 208 | 37 860 |
| Amortissement des frais d'émission de titres de créance | 2 298 | 2 017 |
| Coûts de financement nets | <u>48 506</u> | <u>39 877</u> |

Dollarama inc.

Notes annexes

3 février 2019 et 28 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 Information sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement aux dates indiquées ci-après :

| | 3 février 2019 | 28 janvier 2018 |
|--|---------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Créances | (26 943) | 124 |
| Charges payées d'avance | (21 667) | (1 487) |
| Stocks | (90 314) | (25 212) |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | 12 660 | 29 553 |
| Impôt sur le résultat à payer | (4 889) | 22 894 |
| | <u>(131 153)</u> | <u>25 872</u> |
| Impôt sur le résultat payé en trésorerie | 206 704 | 166 970 |
| Intérêts payés en trésorerie | 45 629 | 34 907 |

La trésorerie versée pour l'impôt sur le résultat et les intérêts consiste en des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

19 Événements postérieurs à la date de clôture

Augmentation du dividende trimestriel

Le 28 mars 2019, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 10,0 % du dividende trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,040 \$ par action ordinaire à 0,044 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel majoré sera versé le 10 mai 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 avril 2019. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.